



DOSSIER DE PRESSE

EP Gardanne – Premiers retours des associations de défense de l'environnement : une étude d'impact encore insuffisante !

En 2023, au regard des arguments avancés par les associations de protection de l'environnement et de certaines collectivités, la Cour Administrative d'Appel de Marseille, **sur renvoi du Conseil d'Etat**, a sommé la société GazelEnergie, propriétaire de la Centrale thermique de Provence, à **présenter un complément à l'étude d'impact de 2012 censée tenir compte des effets indirects de la Centrale, notamment quant à son approvisionnement en bois.** En vertu des articles R.123-1 et suivants du Code de l'environnement, ce complément à l'étude d'impact fait l'objet d'une enquête publique.

► En savoir plus : <https://fnepaca.fr/dossiers/centrale-biomasse-de-gardanne>

Alors que cette enquête publique est en cours, **les associations alertent sur plusieurs angles morts des documents fournis et des limites manifestes dans la procédure.**

Avant tout, les délais sont trop courts et nécessitent une prolongation de l'enquête publique.

Nous, associations de défense de l'environnement, tenons à rappeler les enjeux écologiques, démocratiques, territoriaux et financier d'un tel projet, et avons demandé **publiquement une prolongation d'un mois de l'enquête publique**, compte tenu de la complexité des documents mis à disposition et de l'ampleur du territoire concerné.

Nos réseaux sont actuellement mobilisés sur une analyse approfondie de l'étude d'impact complémentaire. Toutefois, plusieurs points de vigilance ressortent d'ores et déjà, sur lesquels nous interpellons les autorités et la société civile :

Un périmètre incompréhensible : l'aire géographique l'enquête publique n'est pas celle de l'impact réel

- L'aire géographique de l'enquête publique (324 communes sur 16 départements) ne correspond pas à l'impact réel : il suffit de tenir compte des différents éléments apportés dans le complément à l'étude d'impact. La seule fédération régionale des Communes Forestières Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur rassemble plus de 500 communes...
- Absence de précision manifeste sur les parcelles de prélèvement forestier : **une évaluation environnementale nécessite pourtant un zonage précis.** Si GazelEnergie avance qu'elle se trouve dans l'impossibilité de réaliser ce zonage, alors elle admet elle-même que son complément à l'étude d'impact n'en est pas un.
- Pour qu'une enquête publique soit effective, encore faut-il qu'elle soit... publique :

- **Seuls 8 départements sur 16 bénéficient de lieux de réunions publiques** (04, 05, 13, 30, 34, 48, 83 et 84) : des départements pourtant intégralement compris dans l'aire géographique d'influence de la Centrale, et donc potentiellement dans l'aire de prélèvement, ne bénéficieront d'aucune permanence ni réunion publique !
- De nombreuses communes concernées par l'enquête publique **ne communiquent pas suffisamment pour offrir aux habitants une information éclairée** : manque d'affichage, documents lacunaires ou difficilement consultables faute de lien vers le site internet.
- **L'immense majorité des communes concernées n'est pas tenue de procéder à cette information publique**, puisqu'elles ne sont pas comprises officiellement dans le périmètre de l'enquête publique. Pourtant des prélèvements seront très probablement réalisées sur leur territoire...

Un coût de l'électricité astronomique pour le consommateur : deux fois supérieur aux autres énergies renouvelables !

La société GazelEnergie et l'Etat ont conclu en 2024 un contrat de fourniture d'électricité à la fois dérisoire dans sa production, et astronomique au regard de son coût.

➡ La Centrale Thermique de Provence était censée produire pendant 7 500 heures par an. **Mais le contrat passé avec l'Etat établi la production à 4 000 heures par an, une réduction de presque de moitié !** Avec une puissance installée de 150 MW, la production d'énergie de la Centrale sur un an sera de 600 GWh,

Production d'énergie de la Centrale = 600 GWh... soit moins de 2% des besoins de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

➡ Le contrat conclu avec l'Etat permet à GazelEnergie de se garantir 100 000 000 d'euros d'argent public par an soit, sur 8 ans, un total de 800 000 000 d'euros. Selon nos calculs cela revient à **167 euros du MWh**. Pour comparaison, le contrat passé par l'Etat dans le cadre du 6^{ème} appel d'offre pour le développement de l'éolien en mer garanti un tarif à 85 euros du MWh !

GazelEnergie et l'Etat assument donc de faire financer un projet d'énergie à un coût au moins deux fois plus élevé que n'importe quelle autre source d'énergie renouvelable.

Un rendement très loin d'être à la hauteur

Le rendement de la Centrale Thermique de Provence avoisine depuis 10 ans les 23%. Cela signifie que 3 à 4 arbres sur 5 ne serviront qu'à chauffer l'atmosphère.

GazelEnergie prévoit d'atteindre les 34%. Là où d'autres centrales de ce type peuvent atteindre 80 à 90% de rendement énergétique ! Pourquoi ? D'abord parce qu'aucune forme de cogénération n'a été et ne sera mise en œuvre : la chaleur produite n'est pas revalorisée. Ensuite parce que la technologie utilisée n'est pas suffisamment efficiente.



L'enjeu ici n'est pas celui d'une simple optimisation : il s'agit de revoir totalement l'utilisation de ce site industriel.

Forêt et ressource : un bilan coût-avantage néfaste pour la forêt

Alors que 3 à 4 arbres sur 5 ne serviront qu'à chauffer l'atmosphère, **l'impact disproportionné sur la forêt demeure.**

- ➔ Les cartes présentées ne permettent pas de localiser précisément les lieux de prélèvement, ce qui implique une incertitude majeure sur l'impact réel des coupes.
- ➔ Si certaines zones sont exclues *a priori* des parcelles de prélèvement par GazelEnergie, d'autres ne font l'objet d'aucune mention.
 - Nous insistons par exemple sur la **protection des ripisylves** (formations végétales présentes sur les rives des cours d'eau) : très accessibles et donc facilement exploitables, elles sont de véritables corridors écologiques pour la faune et la flore et permettent de lutter efficacement contre l'érosion des sols et les risques d'inondations en formant des zones tampons.
 - Quid des zones d'habitats particulièrement sensibles pour certaines espèces, qui ne semblent avoir été identifiées ?
- ➔ **Concurrence des usages** : la Centrale de Provence s'est insérée dans un écosystème de gestion des forêts déjà tendu : bois de chauffage, bois d'œuvre, production de papier, rôle essentiel pour la biodiversité et la qualité des sols... Les usages prioritaires doivent demeurer locaux (chauffages), utiles (bois d'œuvre, papier...) et ne pas perturber le bon fonctionnement des écosystèmes.
- ➔ **Effet cumulé sur la ressource** avec la présence d'autres industries sur les mêmes territoires : papeterie de Tarascon (1,2 millions de tonnes de bois en 2023), Centrale biomasse de Brignoles (180 000 tonnes par an).

Les associations à l'origine de ce dossier de presse rappellent que **l'enjeu ici n'est pas de remettre en cause les pratiques des chaufferies bois locales, au rendement énergétique très bon, mais bien de contester un projet aux impacts disproportionnés.**

- ➔ Le dossier de l'enquête publique ne présente **aucune modélisation des impacts du changement climatique sur la ressource forestière** : modéliser les impacts à 10 ans semble, selon le porteur du projet « non réaliste scientifiquement ». Autrement dit : « On coupe, on verra ensuite si ça repousse ou pas. ». Cette incertitude sur la durabilité des prélèvements ne devrait pas être entendable par les différents acteurs de la filière bois, des communes concernées, et des citoyen·nes.
- ➔ Aucune garantie n'est apportée sur le modèle de gestion des forêts (notamment sur un système de couvert continu).



Un bilan carbone désastreux

Contrairement à ce qu'annonce GazelEnergie, **ce projet participe à carboner le mix énergétique français !**

- ➔ La centrale continue d'utiliser du charbon, là où les moyens de production d'énergies renouvelables comme les éoliennes ou le photovoltaïque fonctionnent grâce à des sources d'énergies totalement renouvelables : soleil, vent...
- ➔ Importation de 150 000 tonnes de bois depuis le Brésil, l'Italie et l'Espagne. Les labels PEFC et SFC sont insuffisants et n'apportent pas de garantie suffisante de préservation des écosystèmes locaux. Il s'agit de labels *a minima* et obligatoires pour les importations de bois depuis la directive RED II : qu'on ne s'y trompe pas, sans ces certifications minimales, GazelEnergie ne pourrait réaliser d'importations de bois.
- ➔ Importation de 100 000 tonnes de charbon depuis l'Afrique du Sud !

Autres sujets d'inquiétude en cours de développement

- ➔ Consommation d'eau très importante, environ 1,8 millions de m³ : comparable aux plus gros projets industriels de la zone de Fos-sur-Mer (CARBON, GravitHy...);
- ➔ Enjeux logistiques liés au transport de bois sur de longues distances (échelle nationale et internationale).

Des enjeux sociaux importants

La Centrale Thermique de Provence emploie une cinquantaine de personnes sur site, et pourvoit indirectement à 400 autres emplois. Les associations environnementales sont pleinement conscientes des problématiques sociales soulevées et intégreront ces éléments dans leurs contributions.

Les salarié·s ne doivent pas être les victimes des mauvais choix industriels passés et du manque d'anticipation de l'exploitant. C'est pourquoi FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et les associations environnementales à l'origine du contentieux avec GazelEnergie souhaitent favoriser la reconversion du site industriel, en intégrant en premier lieu les qualifications des emplois directs et indirects concernés. Des pistes de réflexion ont été apportées par la [proposition de projet de l'ALNP, « Nouvelle ère, Nouvel air ».](#)

Si d'aventure, aucun projet industriel n'aboutit nous réaffirmons que l'ensemble des salariés du site doivent pouvoir bénéficier d'un plan social à la hauteur des enjeux et de formations pour se reconvertis au même titre que les salariés des centrales à charbon qui ont fermé. Ces plans sociaux doivent permettre un maintien du niveau de salaire pendant tout le temps de la transition des salarié·es, ainsi qu'un maintien des conditions de vie (lieu d'habitation, scolarité des enfants, pas d'ajouts de contrainte pour les conjoint·es...).



De la même manière, des solutions doivent être envisagées pour les entreprises et emplois indirects de la Centrale. Une concertation doit être menée afin de trouver la meilleure solution : transition de l'entreprise, aide à la recherche de nouveaux contrats...

Dans le contexte de crise climatique et environnementale que nous connaissons, il est essentiel de conserver, ou de soutenir dans leur transition, des industries vertueuses, **qui savent conjuguer l'emploi avec une exploitation raisonnée des ressources de nos territoires**. L'objectif de France Nature Environnement est de réconcilier l'être humain et l'environnement !

En l'état actuel des choses, les arguments et éléments avancés dans le complément à l'étude d'impacts par la société GazelEnergie sont insuffisants. Les associations mobilisées continuent de travailler sur l'ensemble des sujets, afin d'apporter des contributions pertinentes et étayées aux élu·es et à l'ensemble de la société civile.

Alors que les contributions citoyennes sont attendues nombreuses sur le site du registre numérique, et que quelques réunions d'informations publiques seulement auront encore lieu d'ici la fin (officielle) de l'EP, nous appelons les citoyennes, les citoyens, les élu·es des collectivités forestières, ainsi que la presse à participer largement à cette grande consultation.

France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur, la fédération régionale de France Nature Environnement, regroupe avec ses fédérations départementales 250 associations, soit plus de 27 000 bénévoles. Soucieuse de préserver la nature et l'environnement, le réseau FNE en Provence-Alpes-Côte d'Azur défend aussi l'humain en agissant pour l'intérêt général. Intervenant sur l'ensemble des domaines du champ du développement durable en s'impliquant dans les grands débats locaux et régionaux, et en portant des projets à chaque échelle de territoire. Retrouvez-nous <http://www.fnepaca.fr/>, [Facebook](#), [Instagram](#), [Bluesky](#) et [LinkedIn](#).